

PROCEDURE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE LA COMMUNE DE VIAS

2016 - 2027

(Art-R2124-13 et suivants du CG3P)

**Commission départementale nature,
paysages et sites**



Contexte et objet de la présente réunion

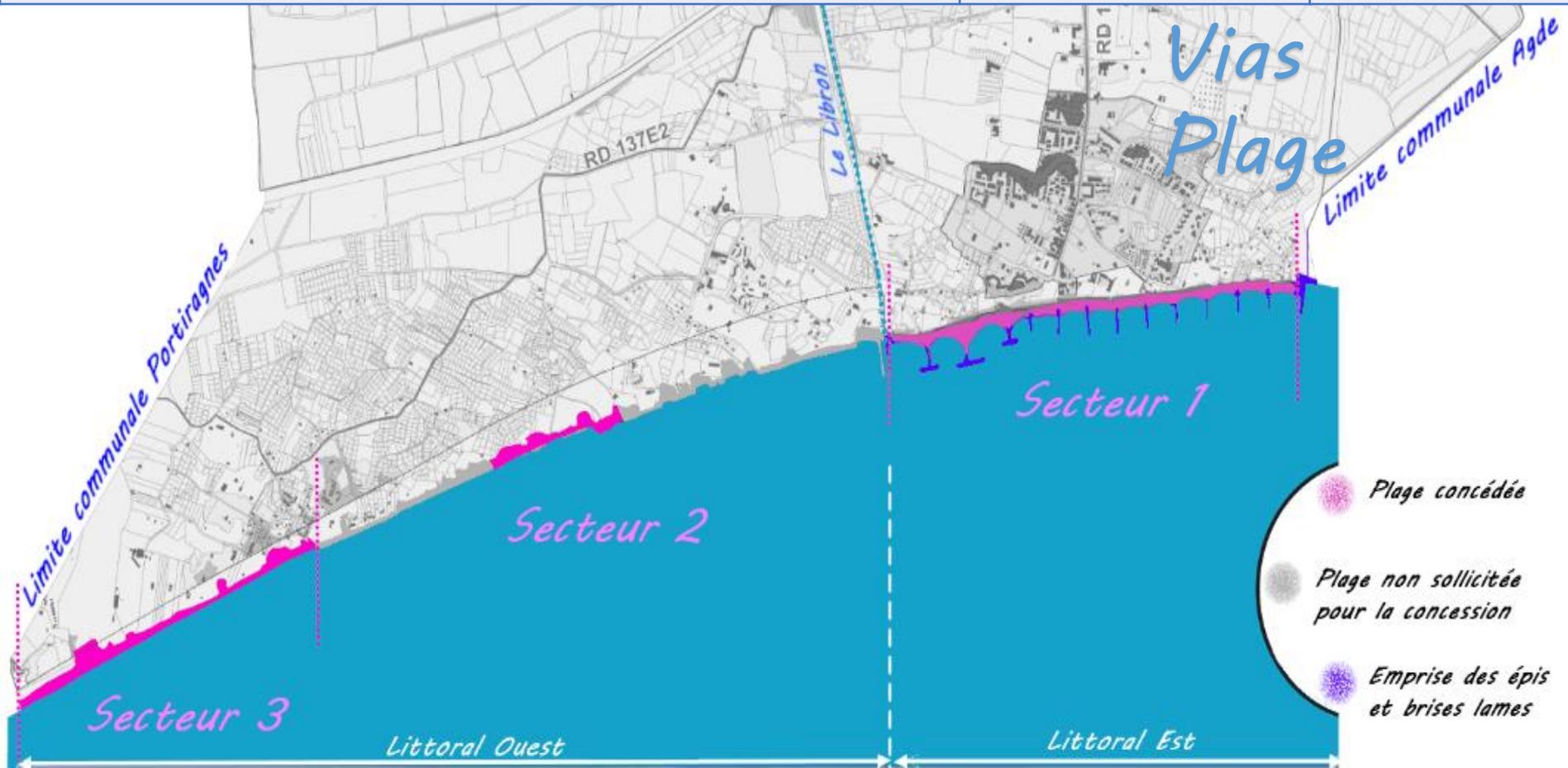
Actuellement : Vias dispose d'une concession de plage attribuée pour 12 ans (2011-2022) par Arrêté préfectoral.

Pour demain : la Commune souhaite retravailler sa concession pour une meilleure adéquation avec le contexte local:

- *Positionnement au rang de 2e station touristique européenne en matière de campings (7972 emplacements sur 31 campings)*
- *Travaux de protection du littoral ouest Viassois à l'origine de plages viables;*
- *Diversifier les activités pour une offre variée sur divers secteurs de plages ;*
- *Volonté d'offrir un service des bains de mer qualitatif et durable.*
 - **Remise en cause de l'économie de la concession actuelle = obligation d'une nouvelle concession.**
 - **Renouvellement de la concession des plages pour 12 ans (2016-2027) avec occupation du DPM limitée à 6 mois par an.**
- **Aujourd'hui** : Le dossier est à l'enquête publique et nécessite de recueillir l'avis de la Commission départementale nature, paysages et sites en raison des espaces naturels d'intérêt et reconnus sur le littoral Viassois (Art.2124-26 du CG3P).

Localisation du projet de concession

Littoral	Secteur	Plage concédée	Surface totale plage (m ²)	Linéaire total plage (ml)
EST	Secteur 1	Totalité du secteur 1	73 551	1442
OUEST	Secteur 2	Plage au lieu-dit « Sainte Geneviève »	20 213	541
	Secteur 3	Totalité du secteur 3	60 028	1309
Total			153 792	3292



Présentation du projet de concession

Activités proposées au sein des lots/ZAM							
Concession	Location de matériel uniquement	Location de matériel et buvette			Location de matériel et restauration	ZAM	
Actuelle concession	6	1			0	2	
Projet de concession	1	5			3	5	
Quelques points de comparaison							
Concession	Surface totale plage (m ²)	Linéaire total plage (ml)	Total lots + ZAM	Nombre de lots de plage	Nombre de ZAM	Surfaces occupées (m ²)	Mètres linéaires occupés (ml)
Actuelle concession	73 033 m ²	1975 ml	9	7	2	2750 m ²	215 ml
Projet de concession	153 792 m ²	3292 ml	14	9	5	6986 m ²	435 ml
Différence	+ 80 759 m²	+ 1317ml	+ 5	+ 2	+3	+ 4236 m²	+ 220 ml

Actuelle concession = une faible diversité dans les activités proposées

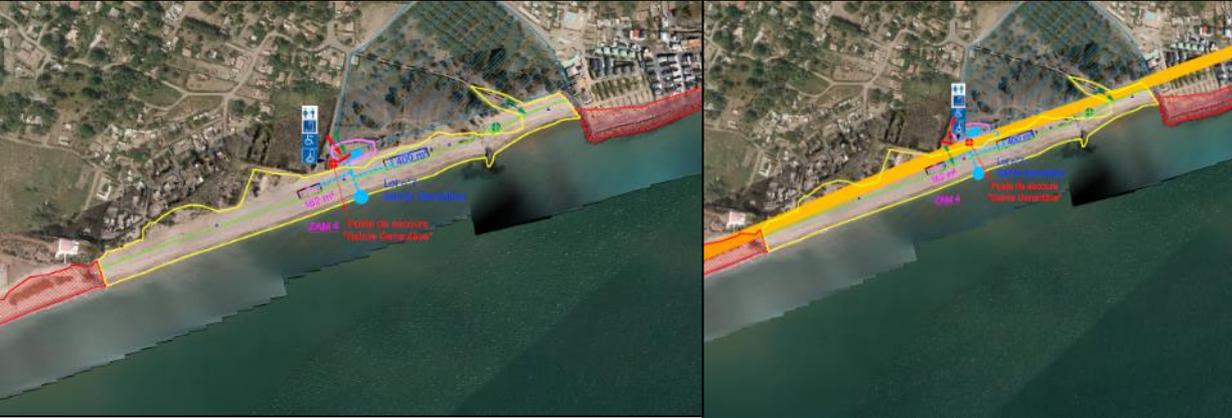
≠

Projet de concession = **diversification** des activités proposées, **augmentation** du nombre de lots de plage/ZAM au sein d'un périmètre de concession bien plus conséquent et **NOTION D'ANTICIPATION**.

Trois secteurs : trois approches proportionnelles et adaptées



Secteur 1
**Centre névralgique
de la concession**



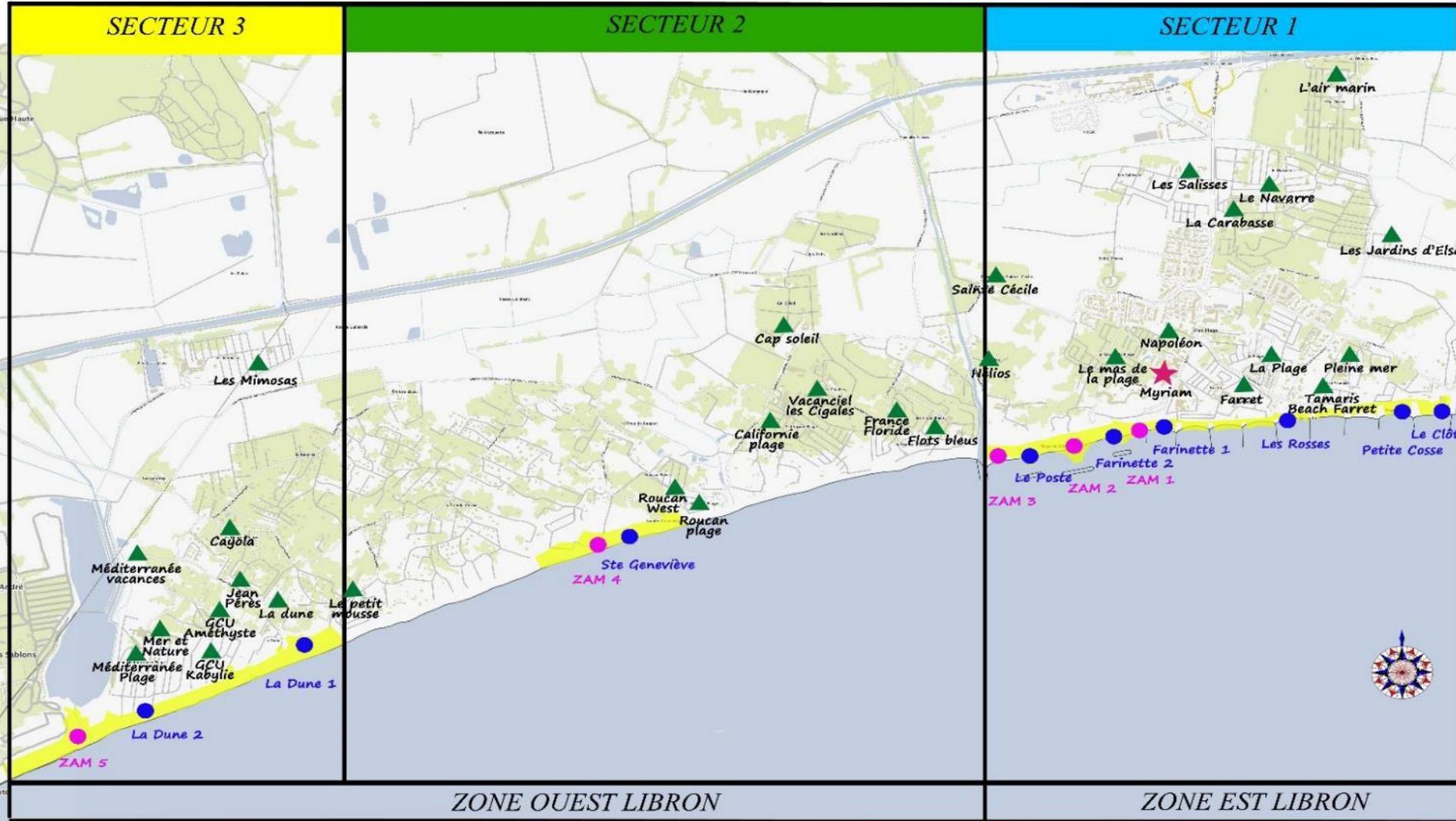
Secteur 2
**Maintenir une activité
balnéaire comme priorité**



Secteur 3
**Intégration d'une nouvelle
configuration littorale**

L'hôtellerie de plein air sur Vias et le projet de concession

VIAS = 2nd station touristique européenne (7972 emplacements sur 31 campings)



▲ Campings

★ Hotels

■ Limite concession

0 1 km

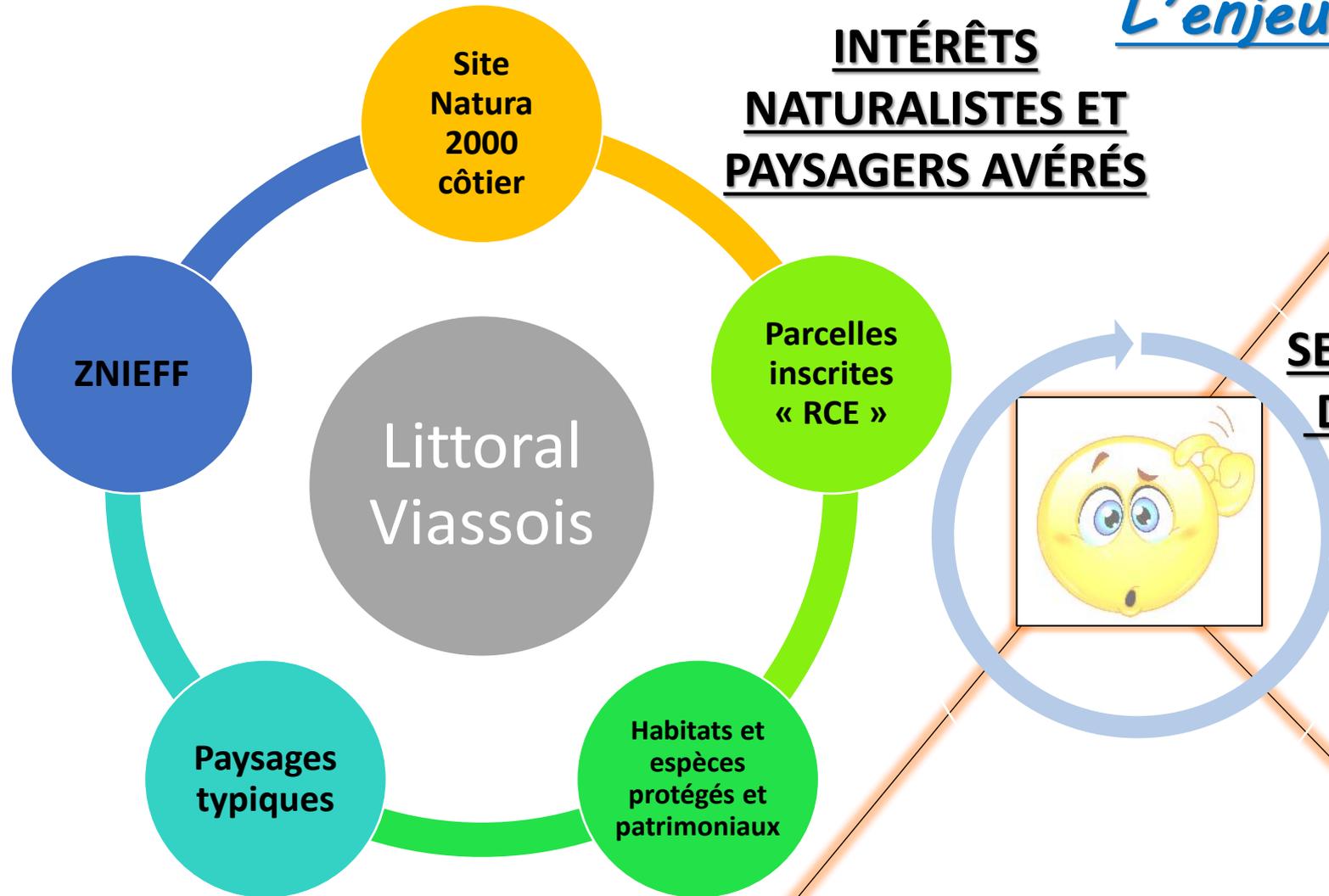
Trois secteurs mais la volonté d'une concession durable

L'enjeu ...

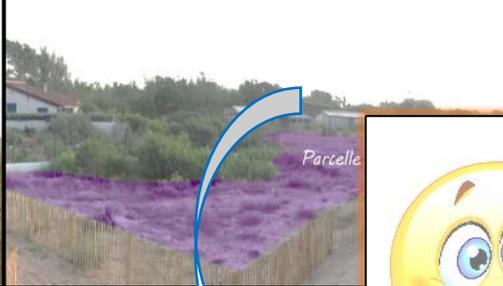
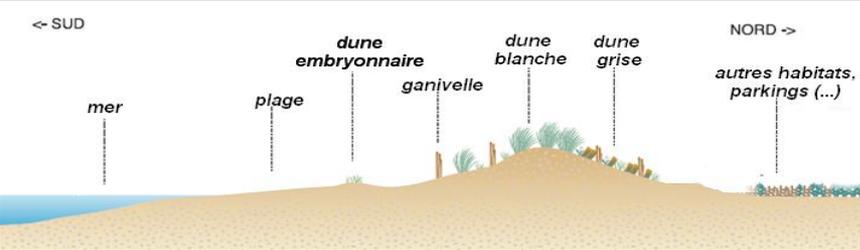
INTÉRÊTS
NATURALISTES ET
PAYSAGERS AVÉRÉS

SERVICE PUBLIC
DES BAINS DE
MER
DE QUALITE
&
ATTRACTIF

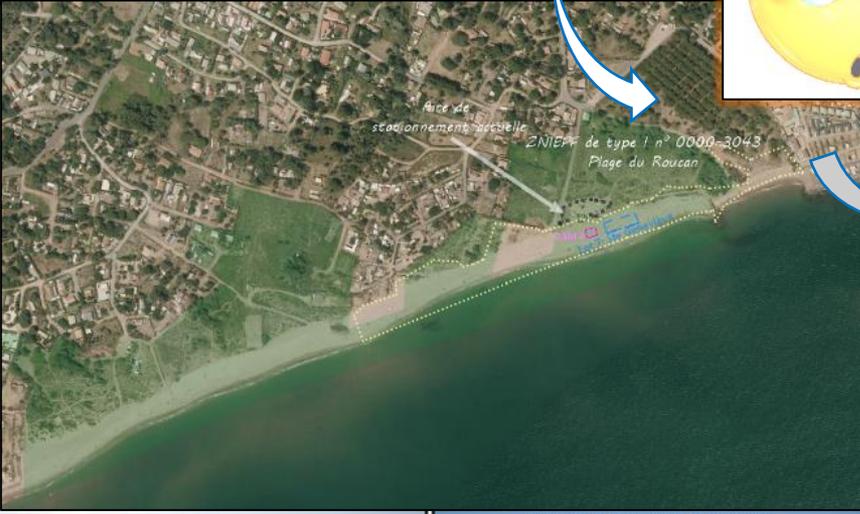
FRÉQUENTATION TOURISTIQUE
FORTE SUR 3 MOIS « SUR » et
« à proximité des plages »



Trois secteurs mais la volonté d'une concession durable

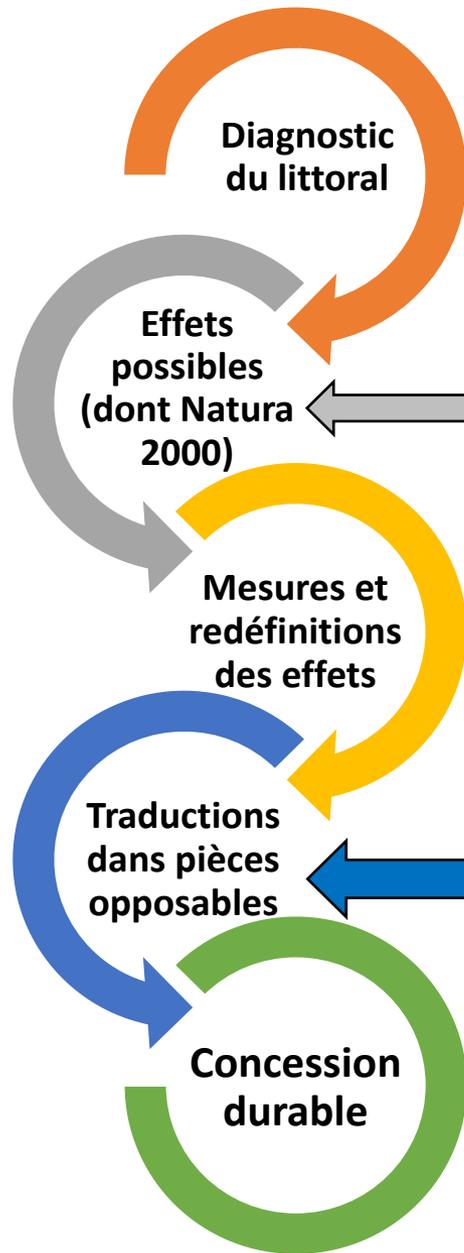


(...)



Trois secteurs mais la volonté d'une concession durable

Méthodologie employée ...



➤ La phase préparatoire à la période balnéaire

- aux actions préparatoires en amont de la saison balnéaire

➤ La période balnéaire

- à l'exploitation en elle-même des lots

- à la fréquentation des plages

- à l'entretien des plages

➤ L'après-période balnéaire

- au démontage des lots de plage et des équipements

- à la remise en état des lieux

Intégration des tranches à venir des travaux de protection du littoral ouest de Vias

Cahier des charges de la concession

Convention d'exploitation

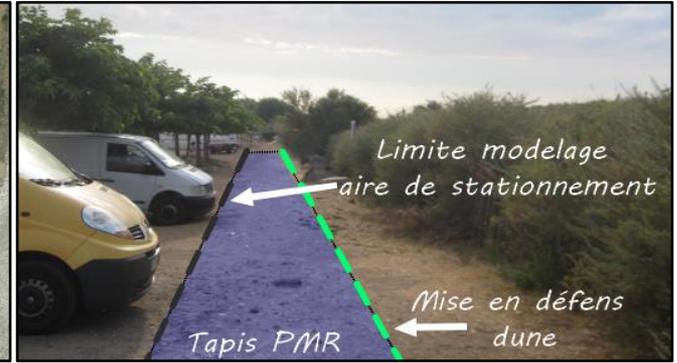
Cahier de prescriptions architecturales/paysagères

Arrêtés municipaux

Procédure de DSP (critères de sélection)

Trois secteurs mais la volonté d'une concession durable

Résultats à travers quelques exemples ...



Trois secteurs mais la volonté d'une concession durable

Synthèses des résultats...

Périodes	Thèmes	Détails et Sous détails		Type d'incidence	Qualification de l'incidence	Incidence pressentie	Réserve sur l'incidence et motif de réserve	Incidence si non-respect de la réserve	Mesures	Incidence résiduelle
	Fréquentation des plages par les estivants	Accès improvisés aux plages	Piétinement des habitats	« Isolé », un geste peut avoir un impact très faible, mais « multipliez-le » par des milliers de personnes sur deux mois complets et « pondérez-le » à la capacité de résilience d'un habitat et vous obtiendrez des incidences loin d'être négligeables		Forte	-	-	Mise en défens des habitats/signalétiques/travaux sur les parkings contre les stationnements/ mise à disposition de poubelles...	Non quantifiable
		Stationnements anarchiques	Écrasement des habitats				-	-		
		Déchets	Atteinte à la faune et la flore				-	-		
		Non-respect des dunes	Dégradation de l'habitation				-	-		
	Cas des sables méditerranéens	Incidence non quantifiée – des mesures générales seront toutefois prises								
	Entretien des plages	Prise en compte des habitats naturels dans l'entretien des plages	Passages d'engins ou d'outils sur les habitats sensibles (dunes et sables méditerranéens)	<ul style="list-style-type: none"> la Commune n'entreprend pas de tamisage mécanique sur ces deux habitats ; les employés municipaux récoltent les déchets manuellement au niveau des dunes et les engins de collecte ne roulent pas sur les pieds de dune. 		Très Faible	Oui, sous réserve d'une optimisation et d'un maintien de ces bonnes pratiques	Forte	La Commune s'efforcera de maintenir ces bonnes pratiques par des réunions d'information et de sensibilisation auprès de ses techniciens communaux.	Très faible
L'APRES PÉRIODE BALNÉAIRE	Démontage des lots de plage et des équipements de la concession et remise en état des lieux.	Action de démontage des lots et de remise en état de la plage	Cf. 3.1 MESURES GLOBALES POUR LIMITER LES INCIDENCES AU COURS DES TRAVAUX							
		Réseaux à demeure (eaux usées)	Phénomènes de pollutions dans le milieu naturel	Directe-Temporaire	Faible à forte	-	-	Fermeture des réseaux hors période estivale	Très faible	

Conclusion: vers une concession durable

Mesures d'évitement + mesures de réduction = incidences résiduelles non notables sur le littoral (« sur » et « en dehors » du périmètre de concession)

Renforcement des mesures = traduction dans les pièces opposables de la future concession + traduction dans l'arrêté municipal de police des plages + visites et contrôles.

Prolongement de la réflexion = préservation de parcelles non inscrites au RCE dans l'optique d'un éventuel classement suite aux prochains exercices (2 et 3) de protection du littoral ouest de Vias